

2 octobre 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton siège en séance ordinaire ce 2 octobre 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

139-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

140-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 septembre 2023 soit tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 26 septembre 2023

Compte entreprise	835 394.59\$
ET2 épargne à terme	510 900.00\$
ET3 avantage entreprise	147 507.31\$
ET6 épargne rachetable	500 000.00\$
TOTAL	1 993 801.90\$

CAISSE RECETTES AU 30 septembre 2023

TOTAL DES RECETTES	298 131,02\$
---------------------------	---------------------

141-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 97 338.09\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	74 716.43\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>22 621.66\$</u>
	97 338.09\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments. Il n'y a pas de dossier de soumis pour décision du conseil et il n'y a pas de dossier d'infraction.

142-23

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RECETTE D'ABRASIF POUR LA PROCHAINE SAISON

Des soumissions ont été demandées à Germain Blanchard Ltée et à Transport S. Girard inc. de Sainte-Hélène-de-Bagot pour une recette d'abrasif de 700 tonnes pour la saison 2023-2024.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Un prix à la tonne métrique est demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif doit être disposé en monticule dans l'espace prévu à cette fin.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 31 octobre prochain sur le terrain municipal du 750 rue des Loisirs.

Une soumission est reçue de Germain Blanchard Ltée au montant de 51.82\$ la tonne pour un total de 36 274.00\$ pour les 700 tonnes incluant les droits municipaux, le mélange ainsi que le transport, les taxes (T.P.S. et T.V.Q.) en sus.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Germain Blanchard Ltée pour la recette d'abrasif au montant de 51.82\$ la tonne plus taxes pour le mélange d'abrasif, tel que décrit dans la demande de soumission. Le coordonnateur des travaux publics devra être présent lors de la livraison afin de vérifier le mélange.

143-23

DEMANDE AU PROGRAMME FSPS, POUR L'ACHAT D'ESTRADES

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit déposée dans le cadre du projet Fonds de soutien des projets structurants (F.S.P.S.) pour l'achat de gradins pour le terrain des loisirs.

Deux gradins de 5 rangées par 12 pieds et deux gradins de 3 rangées par 12 pieds devraient être achetés selon la subvention disponible. Ces équipements doivent respecter les normes et règlements en vigueur et seront montés par le fournisseur.

Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet.

SOUSSION POUR L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES COURS ET TROTTOIRS POUR LA SAISON 2023-2024

Une soumission est reçue des Entreprises Max de Saint-Valérien-de-Milton.

Il est décidé de reporter la décision pour ces travaux afin de prendre des informations supplémentaires.

144-23

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024 POUR LE SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE MRC D'ACTON

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection pour la prochaine année. Le conseil a jusqu'au 1^{er} novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 pour le service régional d'inspection avec la MRC d'Acton.

Pour notre municipalité le montant annuel prévu pour 2024 se chiffre à 20 047.64\$ comparativement à 18 615.52\$ pour 2023.

145-23

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024 POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE MRC D'ACTON

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies pour la prochaine année.

Le conseil a jusqu'au 1^{er} novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies. Pour notre municipalité le montant annuel prévu se chiffre 11 793.22 \$ à comparativement à 10 648.27\$ pour 2023.

146-23

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et nous l'a transmis pour adoption ;

En conséquence, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis.

147-23

SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton accorde des subventions pour les cours suivis. Un montant de 50% du coût d'inscription des cours est accordé pour un maximum de 300 \$ par enfant par année. Les enfants doivent être âgés entre 0 et 17 ans, étudiant et résidant dans notre municipalité.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale.

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles durant toute l'année au bureau municipal ou sur notre site internet. Ils doivent être retournés au bureau municipal avant 16 heures le 23 novembre 2023.

Les demandes reçues après la date limite seront traitées l'année suivante. Cependant, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont remis aux élus afin qu'ils soient remplis et déposés dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection selon l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums.

148-23

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024.

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DU VAL-BONHEUR DE ST-NAZAIRE INC.

Une demande est déposée par le Val Bonheur afin que celui-ci obtienne l'appui de la Municipalité pour le projet d'agrandissement du Val-Bonheur de St-Nazaire inc.

-les besoins en logement à prix modique sont à la hausse dans la région ;

-le Val-Bonheur de St-Nazaire Inc. possède un terrain qui pourrait accueillir un agrandissement de ses installations existantes ;

-le conseil d'administration du Val-Bonheur de St-Nazaire Inc. réfléchit à un projet d'agrandissement de douze unités de logement supplémentaires ;

-le besoin en logement fait partie du plan stratégique de la Municipalité afin de garder nos personnes âgées dans notre paroisse.

Afin que le conseil municipal puisse prendre une décision réfléchie, il est demandé au Val bonheur inc. de fournir à la municipalité des renseignements et des documents supplémentaires sur ce projet.

DEMANDE DU VAL-BONHEUR DE ST-NAZAIRE INC. POUR UNE CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Une demande est déposée par le Val-Bonheur pour obtenir du financement de la Municipalité afin de leur permettre de faire des études préliminaires telles que géotechnie, arpentage et plan d'architecture pour réaliser l'agrandissement du Val-Bonheur.

Le Val-Bonheur demande à la Municipalité une contribution à titre gratuit, d'un montant variant entre 30 000 \$ et 50 000 \$ afin que le Val-Bonheur puisse réaliser les études préliminaires nommées ci-dessus.

Comme pour la demande d'appui au projet, le conseil municipal a besoin de documents et renseignements supplémentaires dans ce dossier.

149-23

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC FERME M.R. CHAGNON INC. DU 10^{IÈME} RANG EST POUR UNE RÉSERVE D'EAU POUR APPROVISIONNER LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité a une entente pour une réserve d'eau pour approvisionner son service incendie ;

ATTENDU QUE le propriétaire est Ferme M.R. Chagnon inc. et que le montant accordé est de 2000\$ par année pour une durée de l'entente de 5 ans ferme même s'il y avait vente de la propriété ;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal propose le renouvellement de ladite entente pour une période de 5 ans avec Ferme M.R. Chagnon inc.

150-23

ACHAT DU CAMION INTERNATIONAL AU TERME DU CONTRAT DE LOCATION

ATTENDU QUE la municipalité a un contrat de financement pour le camion International 2019 ;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance le 5 décembre prochain ;

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal procède à l'achat du camion et ne refinance pas le solde. Le paiement final incluant les intérêts applicables au montant de 111 985.65\$ seront payés à même le surplus accumulé.

RAPPORTS

-état des revenus et dépenses du Camp de jour 2023 remis au conseil municipal

Kaven Delarosbil : Régie des déchets d'Acton et des Maskoutains :

-cueillette des déchets dangereux

-dépôt du plan d'action

-équipe verte à effectuer une visite à notre camp de jour.

Léo Benoit : MRC d'Acton

-notre demande de subvention dans le cadre du projet FSPS est acceptée pour l'achat d'une partie de terrain de la Fabrique en vue d'un futur CPE.

VARIA

La tenue des activités de l'Halloween aura lieu le 31 octobre prochain.

Dépôt du rapport trimestriel par le chargé de projets et développement.

151-23

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du ministre de la Culture et des Communications concernant l'obtention d'une subvention pour la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux pour le centre multifonctionnel à l'église de Saint-Nazaire ;
- rapport Chargé de projets et développement ;
- déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale ;
- lettre de la Société de l'assurance automobile Québec ayant pour objet la demande de vérification mécanique ;
- lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour objet la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 ;
- lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs Québec ayant pour objet le transfert des dossiers de la MRC d'Acton à la Direction régionale de la Montérégie ;
- lettre du Gouvernement du Québec ayant pour objet le Programme d'aide à la voirie locale et l'aide financière accordée pour le volet projets particuliers d'amélioration ;
- dépôt et déclaration du sommaire du rôle d'évaluation foncière ;
- avis public concernant le dépôt du rôle pour l'année 2024 ;
- offre de services de Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. sur la conformité de la loi 25;

- courriel de la MRC d'Acton concernant la collecte de tubulures d'érablières ;
- courriel de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour objet la tarification pour la vidange des installations septiques 2024 ;
- courriel d'Amélie Côté-Lambert, préventionniste, ayant pour objet le suivi du nouveau règlement de prévention des incendies ;
- courriel de Cauca, concernant la refonte pour les alertes et notifications de masse, version 2.0 ;
- lettre de remerciement de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton pour le partenariat pour 2023 ;
- demande de don ou de subvention de la Fondation La clé sur la porte ;
- publipostage de septembre 2023 ;
- publipostage d'août 2023 ;
- publication concernant l'exposition Saint-Nazaire d'Acton d'hier à aujourd'hui ;
- annonce concernant la fermeture du BMR Express de Saint-Nazaire d'Acton ;
- Quorum, septembre 2023, volume 48, numéro 3 ;
- offre de services en mesures d'urgence 2024 .

152-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 32.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière